



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau
Délégation Territoriale de
Sarreguemines

Affaire suivie par Romain DECCO

romain.decco@moselle.gouv.fr

03 87 28 30 84

Les jeudis au 06 33 63 32 61

Metz, le 12/02/2019

Mairie de Contz-Les-Bains

24A Rue du Pressoir

57480 Contz-Les-Bains

Objet : Dossier de déclaration concernant l'aménagement du lotissement Saint-Vincent – gestion des eaux pluviales - à Contz-les-Bains

Réf : RD-MO-ASPE-L9
57-2018-00416

P.J : 1 dossier
Récépissé de déclaration

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

Aménagement du lotissement Saint-Vincent – gestion des eaux pluviales

à Contz-les-Bains

Ce dossier a été déposé par :

NEXITY FONCIER CONSEIL

Rue de la Zone Artisanale du Serroir du Haut

54690 LAY-SAINT-CHRISTOPHE

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration,
- un exemplaire du « **récepissé de déclaration n°57-2018-00416** » en date du 24 octobre 2018, accompagné du courrier de notification.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récepissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU



VALÉRIE ANTOINE-POTIER

Copie pour information :

NEXITY FONCIER CONSEIL
Rue de la Zone Artisanale du Serroir du Haut
54690 LAY-SAINT-CHRISTOPHE